

Département
HAUTE-VIENNE
Commune de
87800 JOURGNAC

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants..... : 15
Pour : 0 Contre : 14
Abstention : 1

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023/06**

Séance du 22 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09 février 2023.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents excusés : M. Alain MAURIN (a donné pouvoir à M. Michel RENAULT), Mme Sabine LOTTE, (a donné pouvoir à Mme Elodie CHOQUET), M. Laurent BLANCHER (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), Mme Cindy BERNARD (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU).

Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL a été élue secrétaire.

OBJET : AVIS SUR PROPOSITION D'IMPLANTATION D'EOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Jourgnac se trouve dans le périmètre de zones propices au développement de l'éolien identifié dans le schéma Régional Eolien du Limousin et fait part de la proposition faite par TOTAL ENERGIES pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

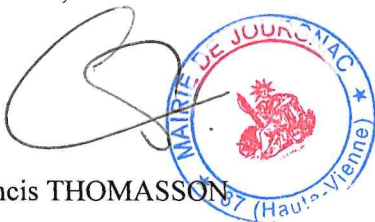
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix contre et une abstention :

➤ **EMET** un avis **défavorable** à ce projet.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 22 février 2023.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,



Francis THOMASSON

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le : 01/03/2023
Publication le : 01/03/2023